

**PROCES VERBAL N°6  
DE LA COMMISSION CENTRALE SPORTIVE**

**Vendredi 24 février 2006**

**Présents :**

Monsieur	Jean Pierre	MELJAC	Président de la CCS
Messieurs	Alain	DE FABRY	Membre de la CCS
	Jacques	TARRACOR	Membre de la CCS
	Bernard	THIVILLIER	Membre de la CCS

**Excusé :**

Monsieur	Serge	TRIAUREAU	Membre de la CCS
----------	-------	-----------	------------------

**Assiste :**

Monsieur	Gil	PELLAN	Président de la FFVB
----------	-----	--------	----------------------



La CCS s'est réunie en urgence à la demande expresse du Bureau exécutif qui, suite aux réactions suscitées par le tirage au sort des quarts de finale de la Coupe de France Seniors 2005/2006, avait saisi la Commission Fédérale d'Appel qui avait annulé ce tirage au sort.

Le président et les membres de la CCS rappellent les faits qui sont rapportés dans le projet de compte-rendu de la réunion du 10 février 2006 et tiennent à souligner que le tirage au sort des quarts de finale de la Coupe de France masculine s'est effectué tout à fait correctement ce dont le représentant de la LNV à cette commission peut témoigner. La CCS peut, parce que la situation l'exige, traiter d'évènements, de questions qui ne sont pas à son ordre du jour officiel. La LNV, par contre, a fait sortir, avant la validation du PV CCS par le Bureau exécutif, un communiqué officiel qui ne relatait pas la réalité du tirage du sort et qui permettait effectivement de croire qu'il y avait eu « magouille ».

Gil PELLAN, Président de la FFVB, a tenu à être présent pour expliquer le point de vue du Bureau exécutif. Il veut dire sa totale confiance dans la CCS dont la probité n'est absolument pas mise en cause dans ce tirage au sort ; il n'a saisi la Commission Fédérale d'Appel que pour calmer les réactions suscitées par des clubs et reprises dans la presse. D'autres questions sont évoquées que le Président s'engage à traiter lors d'une réunion Bureau/CCS : chacune des parties proposera à l'autre les questions qu'elle souhaite voir traitées.

.../...

Puis le Président fait entrer les personnes qui souhaitent assister au tirage au sort proprement dit. Il rappelle brièvement les circonstances qui ont amené à refaire ce tirage au sort et redit toute sa confiance à la CCS.

Puis en présence de la CCS, de représentants de la FFVB, de la LNV, du club de Tours et d'un journaliste, le tirage au sort des ¼ de finales de la Coupe de France senior masculine du 14 mars 2006 est effectué.

Le Président de la CCS rappelle un point du règlement : l'équipe sortie première au tirage reçoit sauf si l'adversaire qui lui est proposé par le sort évolue au moins deux divisions en dessous : c'est le cas de l'équipe de CASTRES VBC qui joue en 2<sup>o</sup> division fédérale, soit trois niveaux en dessous de ses adversaires, et qui recevra donc automatiquement.

- COM034 CASTRES VBC (2MC)/ STADE POITEVIN ( PRO A)
- COM035 PARIS VOLLEY ( PRO A) / TOURS VBC ( PRO A)
- COM036 TOURCOING LM ( PRO A) / ARAGO SETE ( PRO A)
- COM037 AS CANNES ( PRO A) / UVB NARBONNE ( PRO A)

Ces rencontres se dérouleront le mardi 14 mars 2006. Les 4 vainqueurs seront qualifiés pour participer à la phase finale qui se déroulera les 7 et 8 avril 2006 à VANNES.

Un communiqué de presse sera publié.

### **Destinataires :**

Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-mer  
Membres du Comité Directeur  
Membres de la CCS  
Diffusion Interne

Date de rédaction : 14/02/2006  
Date d'Approbation : CDF des 21-22/04/2006  
Date de diffusion : 21/03/2006  
Auteur : Jean-Pierre MELJAC